

DSDEN 31
Cabinet
DA-D-RS25-
Tél : 05 36 25 75 92
Mél : assistant.da@ac-toulouse.fr

75 Rue Saint-Roch
31400 TOULOUSE

Toulouse, le 18 juin 2026,

Monsieur le Directeur académique des services de
l'Éducation nationale de la Haute-Garonne

A

Mesdames, Messieurs, les directrices et directeurs
d'école

Mesdames, Messieurs,

La préfecture vient de m'informer que le département sera placé en Vigilance ORANGE demain à partir de midi, confirmant ainsi qu'une vague de chaleur marquée et potentiellement caniculaire s'installe.

Je connais les difficultés qui sont les vôtres dans la gestion de ces conditions climatiques exceptionnelles. Je vous remercie d'appliquer au mieux les mesures d'accompagnement de cette vague de chaleur et d'aménager l'accueil des élèves en fonction des nécessités locales telles que le repli vers des locaux plus frais ou l'adaptation des activités.

Je vous rappelle que si vous pouvez procéder à des aménagements, vous ne pouvez pas décider de fermer l'école. Cette décision relève de la compétence du maire, lorsque les mesures d'aménagement ne permettent pas l'accueil des élèves et des personnels en toute sécurité. Pour cela, le maire doit produire un arrêté municipal qu'il me transmet ainsi qu'au préfet.

Vous veillerez à ce que tous les personnels vulnérables de votre école se signalent à vous afin qu'ils ne s'exposent pas aux risques liés à leur santé.

Toutes les équipes de circonscription sont mobilisées pour vous accompagner. N'hésitez pas à les solliciter en cas de besoin.

Vous remerciant pour votre engagement dans cette période difficile pour tous,

Bien sincèrement,

Cpi : IEN


Christian MENDIVÉ